

Extrait du Registre aux délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 23 juin 2022

Séance du 30 juin 2022

Présidence de : Monsieur Laurent DESMONS
=====

29 Membres élus le 4 juillet 2020 :

MM. DESMONS Laurent, CHARLET Jocelyne, MOREAUX Rémy, FRASCA Geneviève, DOGIMONT Frédéric, MARGONELLI Catherine, FERENZ Sébastien, CARON Marie-José, HIMEUR Kémici, DEHEN Mireille, IDLHAJ Hamed, ZAIR Mohamed, DISASSINI Guy, GAMBIER David, BACHIRI Karim, KERRAR Maggy, CINQUEMANI Sébastien, CORDIER Laurence, TABEL Lucy, POULAIN Ophélie, DINI Kelly, MICHON Jacques, PARNETZKI Claudine, MAZURE Françoise, MASCARTE Roger, DESORT Betty, URBANIAK Evelyne, KAHALERRAS Jamel, MORANTIN Brigitte.

Membres ayant donné pouvoir : Mme. CHARLET Jocelyne (pouvoir à FRASCA Geneviève)

OBJET : Effacement d'une dette suite à une décision de la commission de surendettement de la Banque de France de Douai

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie de Sin-le-Noble nous a fait part de l'existence d'une ordonnance de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire à l'encontre d'un contribuable, impliquant ainsi l'effacement des dettes déclarées, rendue par la commission de surendettement des particuliers de la Banque de France de Douai, en date du 09 mars 2022.

Ce contribuable avait au profit de la commune une dette de 39.00 €.

Suite à cette ordonnance, la commune se trouve dans l'obligation d'effacer la dette.

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante :

- D'approuver l'effacement de la créance suscitée d'un montant de 39,00 € par mandatement sur le compte 6542 du compte de la commune,
- De dire que cette créance est prévue au BP 2022.

Vote : Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire,



Laurent DESMONS

Publié sur le site internet le 22 juillet 2022
Envoyé en préfecture le 06 juillet 2022
Reçu en préfecture le 06 juillet 2022
Identifiant : 059-215906546-20220630-2022_102-DE